

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

OBJETApprobation du Budget Gestion des
Activités Thermales et Bien-Etre
2019

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2019

Du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, indique à l'assemblée que les budgets primitifs doivent être votés par celle-ci au plus tard le 15 avril 2019 conformément aux articles L1612-1 et L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et être transmis au représentant de l'État dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé par son adoption en vertu de l'article L1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire rappelle, également, à l'assemblée que selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal » et qu'en vertu de l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Municipal en décide ainsi par article ».

En vertu d'une jurisprudence du Conseil d'État (Commune de CESTAS – 18 mars 1994), l'adoption du budget ne nécessite pas qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres ou des articles.

Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le projet de budget primitif de la Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre 2019.

Il sera voté à l'article pour la section d'investissement, et au chapitre pour la section de fonctionnement.

Ce projet a été examiné préalablement par la Commission Municipale des Finances lors de sa séance du Jeudi 28 Mars 2019 à 20 heures 30.



Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre 2019

Section de fonctionnement

Dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 176 827.88 €

Recettes de la section de fonctionnement à la somme de 1 660 663.93 €

Section d'investissement

Dépenses de la section d'investissement à la somme de 105 000.00 €

Recettes de la section d'investissement à la somme de 539 546.88 €

La présentation du budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre 2019 est jointe annexe n°3.

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets de la Commune seront mis sur place à la Mairie à la disposition du public dans les quinze jours suivant leur adoption et le public sera avisé de cette mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

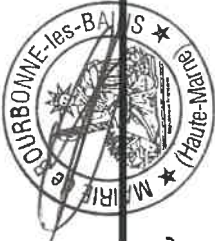
La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR les sections de fonctionnement et investissement, 1 ABSTENTION (Dominique RICHARD BRICE) pour la section de fonctionnement et 1 CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) pour la section d'investissement.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2019





Annexe 3
PRESENTATION DU BUDGET 2019
VUE D'ENSEMBLE
Pour le Maire empêché,
Monsieur Elie PERRIOT,
Maire de la Commune de Bourbonne les Bains
A Bourbonne les Bains, le 15/04/2019

BUDGET GESTION ACTIVITES THERMALES ET BIEN-ETRE

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	176 827.88 €	552 000.00 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	- €	- €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	1 108 663.93 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	176 827.88 €	1 660 663.93 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le 15/04/2019



ID : 052-215200403-20190412-AN2019_43-BF



PRESENTATION DU BUDGET 2019

Annexe 3
Pour le Maire empêché,
Monsieur Elie PERRIOT,
Maire de la Commune de Bourbonne les Bains
A Bourbonne les Bains, le 15/04/2019

VUE D'ENSEMBLE

BUDGET GESTION ACTIVITES THERMALES ET BIEN-ETRE

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	27 765.15 €	- €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	77 234.85 €	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		539 546.88 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	105 000.00 €	539 546.88 €
TOTAL DU BUDGET (investissement + fonctionnement)	281 827.88 €	2 200 210.81 €